

# Marche ANC du 6 juillet 2019

Notes de préparation Bruno Bozier

## Basses ou Hautes Rivières ?

L'appellation de «rivière» s'appliquait aux pays riverains de la France, du côté de l'ancien empire germanique.

Trigne, Mellier et Failloué formaient les «Hautes Rivières»,  
Thilay, Nohan et Navaux formaient les «Basses Rivières».

C'est en 1068 qu'apparaît pour la première fois le nom de Thilay. Le chevalier Thibault de **Thilay** signe après son suzerain la charte de fondation du Prieuré de Prix, près de Mézières..

A la même époque, Manassès II, comte de Rethel, cède Navaux à la collégiale de Braux.

Au XVIème Siècle Navaux fait partie des terres de Linchamps puis de la principauté de Château Regnault jusqu'en 1629

## La commune de Thilay :

Thilay est une commune très étendue : plus de 3600 ha dont 1000 ha<sup>1</sup> de forêts. L'altitude des hameaux s'échelonne de 150 à presque 500 mètres.

## Vie d'autrefois :

Autrefois, les habitants mettaient à profit la moindre surface de terre gagnée sur la forêt (essartage, culture du seigle). Les « prés de gorge » situés dans les vallons creusés par les ruisseaux étaient également des lieux d'activités agraires.

Le cadastre compte une multitude de petites parcelles privées en bordure des ruisseaux.

Dans la plupart de ces endroits, la nature a repris ses droits et les terres cultivées sont devenues des "rayivis", mais les multiples lieudits ont conservé leur appellation.

*Exemples : Pré des planes ; Pré de la Brebis*

L'orthographe des lieux-dits s'est souvent déformée au cours du temps. L'observation des plans cadastraux successifs, des cartes, des "minutes" de notaire le prouvent

---

<sup>1</sup>Très certainement une ancienne donnée

### Herdage :

Mot d'origine allemande ("die Herde" signifie "le troupeau"). Endroit où pâturaient vaches, moutons et chevaux du village.

### Roche au Pihû :

Celle-ci surplombe Thilay entre la côte du Loup et le vallon de Narbruay.

### Ruisseau de Nabruay et Albruy :

Site d'un ancien village médiéval situé en forêt, entre le Loup et Les Hautes-Rivières, au Pré l'Hermitte (ancien ermitage). Des traces écrites datent de 867. Les ruines sont-elles encore visibles ?

Le nom du ruisseau de Nabruay est en lien avec Albruy ou l'inverse

"Sur le territoire de Thilay, dans le bois des Grandes Hazelles, à 1200 mètres au Nord-Est du Chêne Chaudron, on voit encore quelques restes de murailles qu'on dit être les ruines de l'ermitage d'Albruy."

Selon une minute de notaire, les habitants de ce hameau auraient pour la plupart émigré à Nouzon et les derniers habitants se seraient noyés en passant la Meuse pour aller en pèlerinage (à Saint Vivent de Braux ?) ...

### Chemin de Bozin :

Communication entre Thilay et Robessart ?

### Cense Margot :

La cense est une redevance payée sur des terres (XII<sup>ème</sup> siècle) Par la suite Cense désigne une ferme, une métairie. (*Cense Margot et la Cense Wachelot*).

Aujourd'hui disparue, la ferme de la Cense Margot figure sur la carte topographique de 1812 relative à l'aménagement des bois de Thilay. Elle se situait au-dessus de Narbruay. En 1900, la Cense Narbruay et la Cense Margot comptaient 18 habitants.

### Carrefour du Chêne à l'image :

Arbre plusieurs fois séculaire qui existait à ce carrefour entre les Dames de Semoy à Nohan et le vallon de Narbruay. Selon [Meyrac](#), il servait autrefois de point de repère aux "excursionnistes". Il fut incendié par un vandale et il brûla en même temps que l'image pieuse à laquelle il servait de support.

### Dames de Semoy :

Cet escarpement rocheux, haut de 150 mètres, plonge dans la Semoy au Faucon. L'origine du nom est due à la ressemblance du site avec celui des Dames de Meuse à Laifour. *où, d'après la légende, les épouses infidèles des chevaliers partis en croisade auraient été transformées en rochers.*

### Aire de départ des parapentes et Robessart :

Construite face à l'éperon rocheux du Château de Linchamps et en aval de Nêwet, la ferme de Robersart fut plusieurs fois incendiée et reconstruite.

"La Censé Robesart consiste en bâtiment, jardin, prés, terres et une pièce de bois contenant environ 60 arpents, Nicolas Lefebvre à Trigne la donne à bail pour douze ans à Martin Manquillet, manouvrier à Nohan le 27 janvier 1687." (minute de Maître Scaillette) .

1 arpent = 2500m<sup>2</sup> On mesurait aussi les surfaces en verges 23 verge = 1 ha

Cette ferme figure sur la carte de 1812 et sur celle de 1830. Elle cessa d'être habitée vers 1873.

Les papiers de justice de Château-Regnault mentionnent en 1619 les "waibes et bois du Chesne Abreux et de Robessart".

Point de vue sur la crête du Chateau de Linchamps, Nohan, les Hautes Rivières la Tour du Millénaire...

### Chêne de la Taille Buffet aujourd'hui Gros Chêne :

Cet endroit constitua pendant quatre siècles un nœud de communications. Situé à 20 mètres de la limite avec Les Hautes-Rivières, ce chêne fut recensé dans un recueil national des arbres remarquables .

Plantés sur le même chemin de plateau, le chêne à l'image et le chêne Buffet étaient peut-être deux "collègues".

### Maison forestière des Grandes Hazelles dite autrefois aussi des 3 bras :

Sur le chemin de Naux à Gerspunsart sur la route des baraques (celles du ruisseau du bois Jean)

Derniers occupants : la famille Mailfait

### Pré l'Hermitte :

D'après Meyrac, les chanoines de Braux avaient voulu créer un centre de population en un lieu situé entre Nouzon et Hautes-Rivières afin d'y rassembler les populations éparses du voisinage. Ils y avaient édifié un autel ou une chapelle que l'un d'eux desservait. Pendant longtemps, cette chapelle servit de paroisse, mais le Pré l'Hermitte ne s'étant pas peuplé, la paroisse fut transférée à Failloué.

Le pré l'Hermitte figure encore sur une carte au 25000ème dont les levées ont été modifiées en 1963. (petite zone blanche sur la carte)

Orthographié Pré l'Hermitte sur le cadastre de Thilay, c'est une parcelle d'environ 50 ares)

Il se situe entre le chemin qui reliait le Loup à la MF des Grandes Hazelles et la RD 13 à la source du Picheleux. Un petit sentier reliait sur la carte le relie à la RD

### Chêne Chaudron:

Arbre marquant une limite administrative entre la forêt domaniale, la commune de Thilay et la commune d'Haulmé. Bien altéré par le poids des ans et la rigueur des hivers, ce chêne séculaire s'élève encore derrière la maison forestière du "Loup"

### Redoute du Chêne Chaudron:

Au milieu du XVIIe siècle, une ligne de 25 redoutes disposées le long de la Meuse et de la Chiers entre Mézières et Verdun assurait la défense du royaume.

Le dispositif fut renforcé sur les rives de la Semoy notamment à Laval-Dieu, Tournavaux, Thilay, Failloué, Membre, Mouzaive, Allé, Poupehan ... De tels ouvrages devaient empêcher les "coups de main"... Ces redoutes, en temps de guerre, étaient gardées par cinq ou six villageois réquisitionnés dans un certain rayon et qu'on armait de fusils conservés dans un dépôt central. Il y avait, en outre, des compagnies de fantassins réguliers chargées de se porter au secours des fortins en cas d'alerte.

Des fouilles ont été menées à la Redoute du Chêne Chaudron par JP Pénisson et les élèves du Collège "Les Deux Vallées" de 1996 à 1999 voir plus

*Le bâtiment, protégé par un fossé, était vraisemblablement en bois sur des fondations en pierres : absence de traces de chaux (pas de plantes calcicoles), de graviers et très peu de pierres de construction. La toiture était constituée de faisiaux.*

*Des charbons de bois, des pierres rubéfiées, le sol à l'intérieur de la redoute témoignent de l'incendie du bâtiment.*

*La fouille 96 révèle un bâtiment de plan rectangulaire, dont la longueur est exposée vers le nord-nord-ouest, en direction de Navaux.*

### Le Col du Loup :

Passage entre les vallées de Meuse et Semoy

Ancien site d'une maison cantonnière, également auberge située sur le territoire d'Haulmé

La naissance de Pierre Lerouge ancien « cantonnier » né au Loup en 1909 est déclarée à l'état civil d'Haulmé.

## Principauté de Chateau Regnault

Cette terre des [comtes de Rethel](#) devint une principauté souveraine en 1545, le roi de France [François Ier](#) favorisant la création d'un cordon de micro-États formant un rempart supplémentaire à la défense du royaume. Elle fut la propriété des [duc de Nevers](#) et comtes puis ducs de Rethel. Elle passa aux [duc de Guise](#) le [4 octobre 1570](#) par l'union entre [Henri le Balafré](#) et [Catherine de Clèves](#), comtesse d'Eu et princesse de Château-Regnault, fille du feu [duc de Nevers](#)<sup>1</sup>.

---

Elle comprenait les paroisses de [Château-Regnault](#) , [Braux](#), [Levrezzy](#) (de la fusion de ces 3 villages résulte aujourd'hui [Bogny-sur-Meuse](#)), d'[Aiglemont](#), [Failloué-Hautes-Rivières](#), [Gespunsart](#), [Glaire-Latour](#), [Haulmé](#), [Joigny](#), [Maraucourt](#), [Meillier-Fontaine](#), [Monthermé](#), [Montcy-Notre-Dame](#), [Montcy-Saint-Pierre](#), [Navaux](#), [Naux-Basses-Rivières](#), [Nohan](#), [Nouzon](#), [Thilay](#) et [Tournavaux](#).

---

Le 12 avril 1575, le duc de Guise Henri Ier, dit le Balafré, rend public une « Sentence générale des terres souveraines de Château-Regnault ». Il s'y proclame le droit se pouvoir s'intituler roi ou empereur des dites terres, y ayant autorité d'y porter [couronne](#), et déclare tenir ce droit de Dieu seul.

En 1625, [Richelieu](#) engagea des négociations pour le rachat de la principauté qui a finalement lieu le [10 mars 1629](#). Le roi de France, [Louis XIII](#), fait ainsi l'acquisition de la principauté ainsi que d'autres terres sur les frontières ardennaises Richelieu souhaitait ainsi renforcer le pouvoir royal et lui donner la maîtrise de ses frontières, en supprimant ce chapelet de souverainetés et en acquérant la maîtrise des bords de [Meuse](#) pour faire de ce fleuve un rempart.

[Source internet](#)

---